

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 44

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, Mme Valentin, M. Portier, M. Seitlinger,
M. Meyer Habib, M. Bourgeaux, Mme Alexandra Martin, M. Bazin, Mme Gruet, M. Hetzel,
M. Viry, M. Taite, Mme Frédérique Meunier, M. Boucard et M. Dubois

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il convient en effet de réfléchir à une meilleure répartition des obligations, rendre « effective la participation obligatoire à la permanence des soins pour tous » apparaît comme une mesure coercitive. Or, plutôt que toute contrainte il convient d'appeler d'urgence à un « choc d'attractivité » pour l'exercice médical. Tel est l'objet du présent amendement d'appel.